

JOURNEE «DU RES AUX POLITIQUES D'EQUIPEMENT»

Clôture de la matinée du 21 octobre 2008

Denis ROUX, chef du bureau des équipements sportifs (ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative)

Avant de conclure cette matinée consacrée au RES, je souhaiterais tout d'abord remercier Georges Planchot, et Denis Cheminade pour leur collaboration essentielle au déroulement de cet évènement.

Je veux saluer aussi la fédération de la montagne et de l'escalade et la fédération d'escrime pour la présentation de leur expérience du RES.

Il y a bien d'autres fédérations avec lesquelles nous travaillons sur ce sujet à la direction des sports, et je les remercie aussi, et j'espère, qu'elles pourront vous faire part elles aussi de leur travail lors d'une prochaine journée consacrée au RES, si le CNOSF veut bien héberger un nouvel évènement comme celui-là.

Pour les fédérations qui n'ont pas encore exploré cet outil, je dois leur avouer que, moi qui aie connu plusieurs administrations de l'Etat, ayant pour la plupart élaboré des outils de recensement semblables, je n'avais jamais rencontré un instrument informatique aussi abouti, aussi performant avec des données aussi complètes et, qui plus est, mutualisé avec d'autres organismes. Beaucoup ont déjà compris les possibilités du RES, on a cité l'INSEE, l'IGN et en ce moment nous sommes en discussion avec l'administration chargée des économies d'énergie qui veut exploiter ces données.

Pour conclure sur les débats de cette matinée:

1- il est vrai qu'il y a des fédérations sportives, comme la fédération de la course d'orientation, qui n'ont pas besoin d'équipements et pour lesquelles a priori le RES n'a pas de véritable utilité. Mais, n'oublions pas que le RES va bien au-delà des équipements puisqu'il recense aussi les « espaces et sites de pratiques ». Et même les sentiers de grande randonnée, par exemple, figurent dans le RES, ce qui peut être intéressant pour les fédérations plus portées sur les sports de nature.

2- à propos des soucis de certaines fédérations concernant la validation de leur réglementation par la Commission d'Examen des Règlements Fédéraux Relatifs aux Equipements Sportifs, je précise, comme vous l'a dit Claudie SAGNAC, que la direction des sports admet que les réglementations inchangées depuis 2001 doivent être présentées à la CERFRES avec une notice d'impact réduite à sa plus simple expression, c'est à dire impact nul, puisqu'il n'y a pas de changement.

3- comme le CNOSF et le CNDS, la direction des sports est aussi disponible pour vous prêter toute l'assistance nécessaire à l'élaboration de vos schémas directeurs d'équipement.

4 – je retiens que nous avons un travail d'harmonisation des niveaux de classement entre chaque fédération, dans un souci de compréhension de la part des maîtres d'ouvrage.

5 – pour répondre aux inquiétudes de la fédération de hockey sur glace, je veux rappeler que le RES ne fige rien, il évolue tous les jours. De même, il n'impose rien, il montre seulement une photographie du parc des équipements sportifs avec aussi les éléments que vous avez bien voulu lui communiquer.

En conclusion, nous avons un intérêt commun à utilisation du RES, qui est au service de vos politiques d'équipements sportifs.

La formalisation de ces politiques passe par la réalisation de schémas directeurs qui visent à anticiper, planifier, faire de la prospective c'est-à-dire mettre en cohérence les objectifs, les stratégies et les ressources.

Les ressources, c'est ce que nous allons aborder cet après midi.